

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD**

SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif

Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N° 3 du 19 mars 2003

Spécial Comptes-Rendus

Sommaire

Comptes-rendus	pages
Réunion inter-syndicats/CAES du 5 février 2003	2
Réunion au Ministère de la Recherche sur les libéralités le 27 février 2003	3 & 4
Session de Printemps, Commission 37 du Comité National	4 à 7

**POUR NOS RETRAITES,
et nos revendications,
TOUS DANS L'ACTION LE 3 AVRIL,
grèves, manifestations...
à l'appel de 6 fédérations de fonctionnaires
(CGT, FSU, FO, UNSA, CFTC, CGC)**

Compte rendu de la réunion inter-syndicats/CAES du mercredi 5 février 2003

Présents pour le :

SNTRS/CGT	G.MANVILLE, J.OMNES, D.CLAISSE, A.GUTNIC
SNCS/FSU	J.FOSSEY, D.BOURGUOIN
SGEN/CFDT	R.TOUREAU, JM SAVARIAULT, P MUSSOT, M.FOUASSIER
SNPTES/UNSA	F CHARPENTIER
SNIRS/CGC	G.BILLAULT, A.BENTZ

A l'ordre du jour :

1. Répartition des rôles entre les élus et professionnels dans le cadre d'une gestion directe
2. Difficulté d'une politique de gestion du personnel à long terme
3. Réflexion sur la faisabilité d'une concertation au plus près des agents travaillant au CAES, sur le modèle des conseils de labo que nous connaissons au CNRS.

R. TOUREAU pour la CFDT rappelait le cadre de ces réunions qui permettait un échange de vue sur les problèmes du CAES, une discussion thématique et s'inscrivait dans l'objectif de gérer collégialement le CAES. Il regrettait la démission du secrétaire général et il demandait une explication de texte relatif au courrier d'Annick KIEFFER, sur le paragraphe suivant "les élus du SNTRS-CGT continueront à œuvrer au bureau et dans les commissions dans le cadre des orientations définies par notre syndicat". La première partie de la discussion fut sur ce point, chacun exprimant son opinion. Globalement, tous les participants réaffirmèrent le rôle fondateur des organisations syndicales dans la création de l'association, dans l'élaboration de ces statuts. Ils ont la responsabilité des orientations politiques et de l'action de leurs élus au sein du conseil d'administration du CAES.

Les représentants du SNTRS-CGT sont intervenus sur les raisons explicites de la démission du poste statutaire, en rappelant brièvement les points importants du communiqué du Bureau National, notamment des divergences sur les orientations politiques et la critique d'un fonctionnement présidentiel. Nous avons rappelé que nous étions à l'initiative de ces rencontres inter syndicats/CAES dont le but était de régler dans l'urgence le conflit entre le CE du CAES et son Président et de tenter de revenir à un fonctionnement plus collégial. Nos élus doivent respecter l'orientation du syndicat et leurs actions au sein du CAES s'inscrivent dans ce cadre. Ces réunions doivent permettre aussi de préparer le prochain mandat afin d'éviter de reproduire les situations de 1997 et de 2000 qui ont été conflictuelles et ont empêché un fonctionnement collégial de l'association.

Le premier point concernant la répartition des rôles entre élus et les professionnels du CAES fut l'objet d'un débat très ouvert. Ce partage des responsabilités avait été formulé clairement dans le schéma général de 1986. Aujourd'hui, l'association a évolué et grandi, elle emploie plus de 220 personnes, elle gère près de 20 millions d'euros.

Les rôles du Conseil d'Administration, du Bureau et des statutaires furent abordés. Fallait-il un directeur général comme au CNRS, un secrétaire général comme dans les mairies ou tout simplement un DRH.

Si, au cours de la première réunion, les deux premières propositions semblaient faire l'unanimité, la troisième

proposition recueilli l'approbation et paraissait comme une possibilité à minima.

Il a été rappelé par l'ensemble des intervenants que le Conseil d'Administration a un rôle de décision conformément au statut, le Bureau a une fonction exécutive dans la gestion et l'animation de l'association et les statutaires assure la direction.

R TOUREAU pour la CFDT s'inquiète d'un niveau de hiérarchie supplémentaire entre les élus et les professionnels qui pourrait créer autant de problème qu'il en résoudre. Les élus ont la compétence pour assumer la direction du CAES.

G. BILLAULT pour le SNIRS dit qu'il n'existe pas d'alternative, si l'on embauche un directeur général, c'est à la place du Bureau dont les statutaires ont un rôle de direction.

J.FOSSEY pour le SNCS pense que les élus ont une fonction importante. Il souhaite conserver l'organisation actuelle en clarifiant les prérogatives des statutaires. Il faut distinguer les décisions de gestion prises par les élus, de l'exécution de gestion appliquée par les professionnels. Il faut un DRH capable de prendre en charge la gestion des personnels.

Les représentants du SNTRS-CGT soulignent que l'organigramme du CAES met en évidence une dizaine de services sous la responsabilité de cadres. Nous pensons qu'une coordination est nécessaire. Doit-elle être sous la forme d'un responsable administratif, d'un secrétaire général ou d'un directeur général, il faut y réfléchir. Le CAES ne peut pas changer d'organisation à chaque nouveau président. Les professionnels doivent être compétents et exercer une responsabilité qui assure une stabilité dans le fonctionnement de l'association.

Nous devrions travailler à l'élaboration d'un organigramme cible dans le cadre d'un groupe de travail. Il faut aussi réfléchir à la mise en place d'un conseil de service au siège du CAES.

En conclusion, il a été décidé de la création d'un groupe de travail constitué d'un représentant par syndicat ayant pour objectif de réfléchir sur l'organisation du CAES.

Le SNCS est chargé de convoquer la prochaine réunion programmée au mois de mai 2003

Réunion au Ministère de la Recherche

A propos des « libéralités »

Jeudi 27 février 2003

Pour le Ministère de la recherche : Bigot (directeur du cabinet), Cervel (directeur adjoint du cabinet)
Pour le SNTRS : Jean Kister, Michel Pierre, Daniel Steinmetz, Sophie Toussaint-Leroy.

Nous avons d'abord demandé des informations sur les gels budgétaires.

C'est une décision générale au budget de l'Etat. Le Ministère de la Recherche sera traité de la même façon que les autres ministères, sauf sécurité, défense et justice. Les décisions d'attribution seront prises dans les jours qui viennent. On sait maintenant qu'ils représentent pour le CNRS 30% des crédits hors masse salariale. Les gels (sur les CP des labo) ne sont pas des annulations mais une mise en réserve. D'après le Ministère, "il faut éviter les dérapages budgétaires".

Nous avons soulevé la question des crédits de recherche universitaires à Toulouse : 80% des crédits 2002. Attente de la signature du quadriennal depuis... 6 mois ! D'après le Ministère les crédits de paiement des contrats quadriennaux n'étaient pas programmés sur la LF 2002 !

Nous avons ensuite évoqué la situation de blocage à l'INSERM dûe à Safir : difficile de passer des commandes, impossibilité de passer des missions. Le Secrétaire Général a annoncé mi-janvier que le système serait opérationnel en avril ! La DSI a été externalisée. Il n'y a plus de compétences en interne. Il y a une pétition des directeurs de labos sur internet. Le Ministère en a eu des échos.

Nous avons exprimé notre inquiétude à propos des difficultés des labos CNRS impliqués dans le spatial en relation avec le CNES. Les engagements pris en 2002 pour les CDD sont maintenus, mais les crédits ? Le ministère a répondu que "ce n'est pas arrêté, mais suspendu".

Nous sommes venu ensuite sur la question des "libéralités".

Nous avons rappelé que nous avons écrit à la Ministre à la suite du Téléthon et du soutien donné par Claudie Haigneré à l'AFM. L'AFM est une officine de travail au noir. Nous faisons allusion ainsi au système des libéralités. Les personnes financées n'ont pas de contrat. Le code du travail est contourné. Ce sont les pratiques surtout de l'AFM, la FRM, l'ARC, la LNFC, ... 2000 à 3000 personnes sont peut-être concernées. Des contacts intéressants avaient été pris avec d'Aubert en 96-97, juste avant la dissolution de l'Assemblée Nationale. Depuis 5 ans rien n'a avancé.

Nous avons rappelé que les grandes fondations caritatives pèsent lourdement sur les orientations scientifiques, ce qui nous semble malsain. Le problème de leur statut est aussi posé. Pour des organisations qui disposent de fonds aussi importants la loi de 1901 ne nous semble pas adaptée. Les "libéralités" ne sont pas seulement le fait des fondations caritatives. Le ministère de l'Industrie par exemple utilise ce mode de financement de thèses dans les Ecoles des Mines.

Le Ministère a répondu en disant qu'il partageait notre point de vue sur les libéralités. ce système n'est pas acceptable. Qui est responsable ? Les EPST puisque ces jeunes travailleurs sont accueillis avec l'accord des directeurs de labos. En cas d'accident ce sont ces derniers qui sont responsables pénalement. La recherche est un travail, il faut une relation contractuelle. La générosité publique peut accompagner l'effort

de recherche. L'Etat prend acte de cette contribution et accompagne cet effort en complétant les financements de façon à signer un contrat de travail. Les fondations n'ont pas vocation à être employeurs. L'argent devrait être versé aux EPST et non plus à la personne. Les EPST établiront alors un contrat. Nous avons reçu l'aval de Claudie Haigneré pour ouvrir ce chantier. Le Ministère nous demande de transmettre une note sur nos réflexions à ce sujet.

Nous avons fait remarquer qu'il fallait s'attendre à des oppositions des directions des EPST et des fondations caritatives. Nous avons suggéré de mettre en place un fonds mutuel ou une structure intermédiaire. La solution doit être collective. Le Ministère a répondu qu'il faut distinguer les situations :

-Sans financement et statut, thèse ou post-doc, nous sommes contre l'accueil de jeunes travailleurs scientifiques.

-Le statut d'étudiant avec bourses d'étude, couverture médicale du fait de l'inscription à l'Université, en thèse c'est juridiquement convenable mais socialement un travail de recherche qui mérite contrat. C'est ce que l'Etat fait avec les Allocations de recherche. Il faut responsabiliser les acteurs.

Le Ministère est opposé au fonds mutualisé. Il préfère que les fondations donnent l'argent aux Organismes qui passeront les contrats avec les jeunes scientifiques. On peut mettre en place un plan glissant, avec montée en puissance progressive. Il faut attirer les jeunes vers les carrières scientifiques, ce n'est pas possible avec les libéralités. On peut travailler en deux étapes : d'abord réunir les fondations et les EPST pour élaborer avec eux un projet de dispositions; ensuite travailler avec les partenaires sociaux. Le Ministère est tout à fait ouvert mais réaffirme qu'il a la légitimité. Il va en parler d'abord avec les directions d'organismes. Avant 1 mois, réunion de travail avec les partenaires financiers. Si les fondations refusent, le Ministère réserve sa réponse.

Nous avons finalement évoqué le Plan cancer.

Au niveau interministériel, il y a un débat entre deux schémas mais aucune décision n'est prise.

1. Agence de moyens type ANRS. La structure lance des programmes. Ce n'est pas le souhait du ministère de la recherche.

2. Création d'un Institut à l'intérieur de l'INSERM, de l'amont à la clinique. Responsabilité de conduire la politique sur la totalité des dotations sur la base de contrats de 4 ans. Les cancéropôles, organisés en région, ne seront pas partie prenante de l'Institut National du Cancer.

Appréciation du SNTRS-CGT :

Sur les gels budgétaires, quoiqu'en dise le Ministère de la recherche, il faut bien mesurer qu'il y a des risques d'annulation dus aux difficultés économiques, aux choix budgétaires du gouvernement et aux conséquences d'une éventuelle guerre en Irak.

Sur le plan Cancer, les deux schémas envisagés posent des problèmes. Il faut avoir un débat dans le syndicat sur cette question qui ne concerne pas que l'INSERM.

Sur "les libéralités", nous apprécions la position de principe du Ministère. Il y a une base de négociation avec nous, bien que

nous ne partageons pas certaines positions du Ministère, en particulier le dédouanement des gouvernements et des fondations pour mettre toute la responsabilité sur les directeurs de labos,...

De nombreux obstacles devront être surmontés. Les directions d'Organismes et les fondations caritatives pourraient faire de la résistance. S'ils sont contraints d'accepter les propositions ministérielles, ils ne manqueront pas de dénoncer le SNTRS-CGT en expliquant que notre pression risque d'aboutir à diminuer le nombre de jeunes et de structures financées par les fondations. En effet, il y a gros à parier que, malgré le discours du Ministère, gouvernement, EPST et fondations vont tous essayer de ne pas payer les cotisations sociales. Si les fondations donnent aux EPST les mêmes sommes que celles qu'elles dépensent aujourd'hui, il est possible que moins de jeunes scientifiques soient financés. Nous pensons que d'une part le gouvernement et les EPST profitent de l'action des fondations et qu'ils ont des responsabilités à l'égard des jeunes chercheurs. Ils pourraient donc participer au paiement de la couverture sociale. D'autre part, ce sont les fondations

caritatives qui créent ces "bourses". Elles ont donc aussi une responsabilité et elles ont les moyens de payer le surplus dû aux cotisations sociales. Elles ont des placements importants et pourraient aussi réduire leurs dépenses de publicité et de communication qui sont considérables.

Le SNTRS-CGT doit mobiliser pour imposer des solutions satisfaisantes pour les jeunes scientifiques : rémunérations, cotisations sociales, droit à la restauration sociale dans les EPST et les Universités, droit aux prestations du CAES... Nous pensons que ces financements de jeunes scientifiques devraient concerner les fins de thèse, le financement juste après la thèse pour préparer les concours et des soldes de quelques mois. Le Ministère invitera vraisemblablement les autres syndicats et la Confédération des Etudiants Chercheurs pour des discussions ultérieures.

Nous devons faire connaître l'ouverture que nous avons obtenue et préparer les personnels à intervenir, notamment les jeunes scientifiques, pour transformer l'essai de manière satisfaisante.



COMPTE-RENDU DE LA SESSION DE PRINTEMPS DU COMITÉ NATIONAL SECTION 37 (économie et société) février 2003.

Jean-Paul LACHARME. Elu C pour le SNTRS-CGT.

ATTENTION : Ce CR est officieux et n'engage pas la section.

Lundi 17 février.

Calendrier :

Session d'automne. 4 jours. Dates probables : 27 au 30 octobre 2003. Bureau : 23 septembre. Dates non définitives à confirmer.
Jury d'admission : 7 au 9 juillet.
Colloque de synthèse SHS : 26 au 28 juin à Deauville.

EVALUATIONS.

Cas particuliers laboratoires.

Remplacement directeur du CERAS : MAURICE remplace CAILLAUD.

Examen fin de contrat FR GAFFARD.

Remplacement directeur du LEST : MOSSÉ remplace VERDIER.

Remplacement directeur du LAMETA : DIEBOLT remplace SERRA.

Remplacement directeur du LIRHE. REYNE remplace SIRE.

Remplacement directeur du THEMA. RENAULT remplace TRANNOY.

Vote sur l'ensemble des propositions : 16 O (unanimité).

Présentation de Jean-Pierre Machelon, président de la MSU nouveau style (qui devient Mission Scientifique Technique et Pédagogique MSTP). J-P Machelon remplace Roger Frydman. J-P Machelon présente la politique de la MSTP et le nouveau comité d'experts chargé des évaluations (on n'en connaît pas encore la liste).

Présentation de la politique scientifique du département par P. Fontaine (en l'absence de J-M Hombert).
Après-midi.

Demandes subventions colloques.

15 dossiers. Votes de tendance A,B,C. Pas de classement.

-Université d'été. Histoire de la pensée et méthodologie économique 17A

-Les XIIIèmes journées du SESAME. 10A, 3B, 1C

-Revenu, inégalités et bien-être. Analyses micro-économétriques des données subjectives : 16A, 1B.

-Premières rencontres jeunes & société en Europe et autour de la méditerranée : 1A, 10B, 5C.

-Histoire des représentations du marché : 12 A, 3 B, 1 C.

-SED 2003. 14A, 4B. 2002

-Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique : 14A, 3B, 1C.

-Conférence internationale en honneur de Zvi Griliches. 16A, 2B.

-8ème Congrès de l'AIM : Des nouveaux e-usages ? leur intégration dans l'entreprise et la société : 13A, 4B.

-European Association of Law and Economics : 17A, 1B.

-Journées de microéconomie appliquée : 5A, 11B.

-Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales. 39ème colloque de l'ASDRDLF : 3A, 2B, 12C.

-Approches connexionnistes en économie et sciences de gestion : 16A, 2B.

-Mondialisation et régulation sociale : 3A, 12B, 3C.

-La représentation économique de l'acteur au travail : 9A, 7B, 2C.

Reconstitutions de carrière.

BELZIL, KOESSLER, PARIS et RAGOT. Vote 17 O.

Autorisation à concourir.

Rappel critères :

CR1 = CR2 + validation 4 ans d'activité dans la recherche

DR2 = CR2 + validation 8 ans d'activité dans la recherche

DR1 = CR2 + validation 12 ans d'activité dans la recherche

Femme célibataire/divorcée ayant au moins 1 enfant à charge : peut se présenter sans limite d'âge.

Femme mariée ayant au moins 3 enfants à charge : peut se présenter sans limite d'âge.

Accès DR2 : GHERSI, KOLTCHANOV, MEYER-WAARDEN, SATER.

Accès CR1 : BECKER, BOUCQUEY-NORGAARD, DIB ABDOUL-NOUR, MAULEON ECHEVERRIA, STACHURSI, WENZELBURGER, ZIEGELMEYER.

Accès DR2 : KOLTCHANOV, SIDIBE, WENZELBURGER.

Vote autorisation à concourir : 17 O.

Mardi 18 février.

Examen des fédérations d'unités.

FR 7 IREIMAR (ROBERT)

FR 68 (DUCIMETIERE) : non évalué.

IDEFI (GAFFARD) . Rapport terminal ne demandant pas le renouvellement.

Présentation de Jacques Rogeot (?) adjoint de J-P Machelon pour le suivi des équipes de gestion au sein de la MSU.

Création d'unités :

LEM (RAINELLI, Nice), CEROG (MERUNKA, Aix-en-P.), CREGHEC (F. DEGEORGE), CRCNA (LEMARCHAND, Nantes), CREGO (AURIER, Montpellier)

Après-midi. En présence de J-L Gaffard représentant la MSU.

Examen à 4 ans.

CERDI (PLANE, Clermont-Ferrand), LEO (LAVIGNE, Orléans), CREREG (CLIQUET, Rennes),

GEMMA (SALLES, Caen), GREQAM (MARIMOUTOU, Marseille), CEFI (CARTAPANIS, Aix-en-P.), LEST (VERDIER, Aix-en-P.), GRECSTA (ex-CREST, TROGNON), CREUSET (BELLET, St-Etienne).

Après délibérations, le classement suivant est proposé :

1. GREQAM
2. GRECSTA
3. CREGHEC
4. CREREG
5. CERDI
6. GEMMA
7. LEM (ex-LATAPSES-RODIGE)
8. LEO
9. CEFI & LEST ex æquo
11. CREUSET
12. CREGO
13. CRGNA
14. CEROG

Vote de confirmation global (20/2) : 17 O (unanimité).

Mercredi 19 février.

(AF=Avis favorable/ AD=Avis défavorable).

Cas particuliers chercheurs.

Renouvellement d'accueil en détachement (agents CNRS détachés ailleurs)

FORAY. AF limité à 2003.

BOURDON : AF avec demande transformation de poste DR-->PU.

CUENIN : AF

DAVILA : AD. Proposer la mise en disponibilité.

1^{ère} liste : Renouvellement d'accueils en détachement et/ou délégation.

AIMAR, BONNET, BONNISSEAU, CARTELIER, DANA, DESQUILBET, DJELLAL, HILTON(*), LAFFONT(*), WOLFF & LECHEVALIER(*).

(*)=3^{ème} année.

2^{ème} liste : Première demande d'accueil en délégation :

BRANDOUY, CHAUDHURI, CHERON, CORIAT, DEMALS, DIATKINE, DORMOIS, FEVE, FRYDMAN, HUTTIN, KEMPF, LAFOURCADE, PICARD, PRADIÉ, ROSSI, ROZAN, SPAETER-LOEHRER, ST-PIERRE & VIGNES.

3^{ème} liste : demandes de détachement

ITA-->chercheurs.

HANCHANE & PHAN.

Principes adoptés :

a) Les demandes en 3^{ème} année de détachement ou délégation ne sont pas prises en considération quelle que soit la qualité du dossier.

b) Les renouvellements sont (si tout est normal) placés en tête de classement.

c) les critères de choix prennent en compte la qualité scientifique du candidat, l'intérêt du projet, la valeur ajoutée apportée par la demande, la position de la demande vis à vis des besoins du laboratoire, le caractère collectif du projet.

Après délibération et votes, le classement suivant est proposé :

Les renouvellements:

1. ex æquo BONNET, BONNISSEAU, CARTELIER, DANA, DESQUILBET, DJELLAL et WOLFF, 8. AIMAR

Les nouvelles demandes :

9. ROZAN
10. FEVE
11. PICARD
12. FRYDMAN
13. LAFOURCADE
14. KEMPF
15. HANCHANE
16. SPAETER et ROSSI ex æquo
18. CORIAT
19. DIATKINE
20. DORMOY
21. VIGNES
22. PHAN

Non pris en considération :

LAFFOND, HILTON (3^{ème} année)

HUTTIN, DELMAS, PRADIER, CHADHURI, BRANDOUY, CHERON, ST-PIERRE & LECHEVALIER.

Vote de confirmation à main levée (20/2) : unanimité moins une voix.

Judi 20 février.

Evaluation des chercheurs des unités évaluées.

Evaluation des chercheurs non affectés.

Evaluations de chercheurs appartenant à des unités non évaluées par la section 37.

Changement d'affectation

GIRAUD, GUEULETTE, GILLARD, FROBERT, TEULIER, LEVRATO, ROBIN : AF

Revues.

Présentation du travail de classement des revues de sciences économique effectué par la section. Une diffusion officielle sera faite auprès des responsables et du public intéressé après corrections de détail.

Propositions constitution des jurys de concours chercheurs.

Propositions candidatures pour les médailles (bronze et argent)

COMMENTAIRES.

Le déroulement de la session de printemps du comité national appelle quelques commentaires qui dépassent le cadre étroit de la discipline.

La politique de restructuration se poursuit sans faiblir. Au départ, pour ce qui concerne SHS, l'idée de J-M Hombert peut paraître convenable : les unités SHS sont trop nombreuses et trop petites (463 U pour SHS sur 1256 pour le CNRS, 2324 chercheurs sur 11349, 1867 ITA sur 13234 - mais tous ne sont pas des "vrais" ITA-. En outre, un grand nombre d'unités comprennent 0, 1 ou 2 chercheurs CNRS). Petites unités sans grands moyens, ce qui entraîne la désertion des chercheurs qui préfèrent travailler chez eux dans de meilleures conditions matérielles. J-M Hombert veut donc faire revenir ces chercheurs dans les laboratoires. Il se heurte à la position de certains que la situation matérielle arrange bien : la possibilité de travailler chez soi fait partie de la liberté du chercheur, un "bon" chercheur n'a pas besoin d'un collectif pour produire, etc. Voir l'article de T. Todorov contre la politique de Hombert dans le Monde d'il y a quelques mois. Les moyens (postes et crédits) diminuant, le soutien du CNRS à des équipes trop nombreuses devient un saupoudrage inefficace. L'idée exprimée est donc de rationaliser en regroupant pour faire des économies d'échelle. Au dessous de 3 chercheurs, l'unité ne sera plus soutenue par le CNRS qui va donc retirer ses billes (ITA, soutien financier) pour les mettre ailleurs. Les unités délaissées ne sont pas réputées "mauvaises" pour autant, mais elle (re)-deviennent des unités de recherche 100% universitaires. Il n'est pas interdit de penser qu'il puisse exister des laboratoires de recherche universitaires d'excellent niveau : simplement, le CNRS n'est pas assez riche pour en payer le fonctionnement. D'où l'incitation vigoureuse au regroupement sous menace de mise en FRE.

A l'usage, ces idées de bon sens soulèvent pas mal de questions.

Tout d'abord elles avalisent la diminution de moyens (postes et budget). Malheureusement, je crains que motions, pétitions et manifestations soient peu opérantes pour faire machine arrière. Deuxièmement, le comité national devient l'instance qui va donner au couperet de la direction la légitimité démocratique et scientifique qui lui sera nécessaire pour faire passer en douceur ces mesures désagréables. Ici, les élus syndicaux se retrouvent dans la position de coupeurs de têtes, et ça, c'est très très fâcheux. Le CN est certes une instance purement consultative; s'il émet un avis favorable, cet avis peut être inversé par la direction –qui ne s'en est pas privé à l'automne dernier-, mais s'il se plie de bon ou mauvais gré, par réalisme, aux nouvelles règles qui lui sont imposées, c'est lui qui en portera le chapeau.

Enfin, la règle du minimum de 3 chercheurs risque fort de susciter des effets assez pervers : pour les grosses unités, pas de problème. Pour les unités microscopiques, redondantes et médiocres, pas de problème non plus : elles savent qu'elles retourneront dans le giron universitaire. Le problème se pose pour des laboratoires de taille moyenne faiblement dotés par le CNRS, isolés en région comme seuls porteurs de leur discipline –donc sans possibilité de regroupement local réaliste-, laboratoires ayant déjà fait de gros efforts pour acquérir une bonne visibilité en mettant en oeuvre les recommandations du CNRS. Ces efforts risquent d'être balayés faute d'alternative en provoquant beaucoup de rancœurs et d'amertume à l'encontre du CNRS.

Autre effet pervers sur les créations d'unités nouvelles : un laboratoire demandant l'association ne possède a priori aucun chercheur CNRS. Il ne peut présenter que des intentions d'affectation. Si ces intentions ne provoquent pas un effet dynamique de forte attraction sur la communauté scientifique locale, il est peu probable que les chercheurs bien insérés dans une unité existante prennent le risque d'abandonner cette dernière pour ce qu'ils considéreront comme une expérience hasardeuse : quoi qu'on dise, les chercheurs n'ont pas vraiment le goût pour l'aventure. En résumé, la politique scientifique mise en jeu a un rôle stérilisant sur les créations d'unité.

Deuxième point : le ministère est-il en train de mettre en place un Comité National de la Recherche bis ? C'est la question que je me suis posée en écoutant l'intervention de Jean-Pierre Machelon. L'ancienne MSU (Mission Scientifique Universitaire) présidée par Roger Frydman a donc récemment vu son domaine d'action élargi en devenant la MSTP (Mission Scientifique Technique & Pédagogique). La MSU avait le monopole des expertises à l'Education Nationale. Elle conduisait les négociations de contractualisation et définissait les politiques d'habilitation des formations doctorales. Dans sa nouvelle mouture, la MSTP se dote d'un groupe de 160 experts (liste encore non validée par le ministère) représentative de l'état des forces dans les disciplines; liste équilibrée (par sous spécialités, Paris/province, hommes/femmes, enseignants/chercheurs). Ces experts vont se réunir périodiquement. Chaque dossier sera rapporté par deux personnes. J-P Machelon affirme qu'il ne s'agira pas de refaire le travail du Comité National, mais qu'une harmonisation des financements, des bibliographies et des présentations de dossiers devra être mise en place.

J'ai eu l'impression très forte de la volonté de mise en place d'une instance très semblable à celle du Comité National possédant un domaine d'intervention plus large que ce dernier puisqu'il évaluerait et régirait également les formations doctorales. Grosse différence : il est constitué de membres nommés exclusivement. Ce que le CN pouvait avoir de démocratique disparaît donc ici. L'intérêt de ce comité serait son pouvoir d'examiner toutes les unités y compris les très nombreux laboratoires universitaires de SHS qui échappent entièrement à l'actuel CN. Si le CNRS venait à disparaître, ou si –ce qui est plus probable – la composante SHS du CNRS était fondue dans l'université, l'opération pourrait se faire "sans douleur" au niveau de l'évaluation et de la gestion des unités. La connaissance de la liste des 160 experts sera intéressante. Les chercheurs CNRS seront-ils représentés ? Si on prend les listes des experts de la MSU jusqu'en 2002, on n'y voit strictement que des professeurs d'université : si le CNRS ouvre largement ses instances aux universitaires, on ne peut pas dire –pour l'instant- que la réciproque soit vraie.

Troisième point : ingénieur → chercheur et réciproquement. La session du CN met en lumière de façon récurrente la démarche d'ITA (sous statut d'ingénieur CNRS ou ES) demandant à passer chercheur sur procédure de détachement d'une part et d'autre part la situation de chercheurs n'ayant plus "la flamme de la recherche" ou n'ayant plus d'activité de recherche depuis des années et pratiquant de fait une activité de gestion au sens large ou même ne pratiquant plus d'activité connue.. A ces occasions, le collectif de la 37 a eu le bon goût de ne pas émettre l'idée (comme cela est arrivé dans d'autres

sections) qu'un chercheur médiocre ou ne faisant plus de recherche devrait être viré illico presto dans le corps des ingénieurs, corps promu alors au statut de poubelle. Ceci pose la question de la porosité de l'inter-corps ITA/chercheurs dans l'organisme.

J-M Hombert est extrêmement conscient qu'en SHS, un grand nombre d'IE ou d'IR travaillent à plein temps sur de la recherche. Ceci conduit à de nombreux dysfonctionnements : tout d'abord, le rapport ITA/chercheurs des laboratoires concernés est totalement faussé ce qui nuit à sa dotation future, ensuite l'activité de ces agents n'est évaluée ni par le Comité National, ni par la CAP des ingénieurs ce qui ne peut que nuire à leur avancement de carrière. Par ailleurs, la qualité de l'activité de recherche en matière de publication n'est pas toujours au standard très exigeant demandé aux chercheurs. Pour ce qui concerne les agents entrés au CNRS avant 1984, la direction du CNRS est totalement responsable de la situation de ces agents qui étaient alors des doctorants embauchés par opportunité sur poste technique. Après 1984, les distorsions incombent aux jurys de concours ITA qui ont mal fait leur travail.

En session, les détachements IT→chercheurs sont traités et classés avec la masse des demandes de détachements &

délégations diverses. Certains membres du comité s'offusquent qu'on puisse passer chercheurs "en interne" en court-circuitant la procédure archi-élitiste du concours chercheurs et sont tentés de mettre la barre très haut. Pourtant, la procédure du détachement est la seule qui permette d'assainir la situation. Le cas inverse de chercheurs qui ne font plus de recherche digne de ce nom est également pathétique. En pourcentage, le nombre de cas est faible, mais il est peut-être aussi élevé en absolu que le nombre d'ingénieurs qui aimeraient passer sur statut de chercheur (mais ne le font pas, tant la porte est réputée étroite). Le passage d'un chercheur sur statut ingénieur n'est pas scandaleux en soi. Ce que les élus C ont souhaité, c'est qu'une transformation statutaire chercheur→ingénieur de recherche fasse l'objet d'une procédure de sélection professionnelle rigoureuse comme c'est le cas en sens inverse, le transfert pouvant s'accompagner d'un plan de formation individuelle (PFI) de mise à niveau. Après tout, on peut ne pas avoir la "flamme de la recherche" à vie. Le CNRS y gagnerait de ménager une passerelle commode et bidirectionnelle entre les deux corps. Pour éviter les biais, les carrières ingénieurs/chercheurs devraient être harmonisées (amplitudes de carrière, échelons, primes).

Comité National : Motion commune

aux Commissions Spécialisées de l'Institut National des Sciences de l'Univers et de l'Environnement "Sciences de la Terre", "Océan et Atmosphère", "Surfaces et Interfaces Continentales", "Astronomie et Astrophysique" et aux Sections du Comité National relevant de SDU: "Planète Terre : structure, histoire et évolution", "Planète Terre : enveloppes superficielles", "Physique et chimie de la terre", "Système solaire et univers lointain" et "Diversité biologique - Populations - Ecosystèmes et évolution" du Comité National du CNRS.

La communauté des Sciences de l'Univers (Terre, Océan-Atmosphère, Surfaces et Interfaces Continentales, Astronomie-Astrophysique) exprime la plus grande inquiétude face à la situation budgétaire du CNES qui risque d'entraîner l'annulation de plusieurs projets scientifiques.

Elle rappelle que le CNES s'est développé en grande partie sur un programme scientifique fort et ambitieux, qui s'est appuyé sur les grands organismes de recherche (CNRS, Universités, CEA, ONERA...) et a mis en place dans un certain nombre de laboratoires les moyens scientifiques et techniques lourds appropriés. Chercheurs et ingénieurs ont apporté et continuent d'apporter leurs compétences en conception et développement instrumental ; ils contribuent efficacement au traitement du signal et à l'élaboration d'algorithmes performants permettant d'extraire les signaux physiques pertinents ; ils mettent en œuvre et réalisent des campagnes de calibration et validation des instruments spatiaux ; ils interprètent et valorisent l'acquisition des satellites.

Cette synergie est une spécificité française qui a largement porté ses fruits. Grâce à l'apport consolidé du CNES (par son budget et son expertise technique) très significatif au regard de celui fourni par les organismes de recherche, la France occupe aujourd'hui une place reconnue

au niveau mondial dans le domaine de l'exploration spatiale (système solaire et univers lointain) et de l'observation de la Terre, tant dans le cadre des programmes de l'ESA qu'au travers de coopérations internationales bi-latérales.

C'est pourquoi notre communauté est extrêmement préoccupée par les bouleversements apportés au programme scientifique du CNES au cours de l'année 2002, ainsi que par la situation budgétaire actuelle. Elle s'inquiète de possibles retards, voire d'éventuelles annulations de programmes spatiaux déjà approuvés et/ou en cours de développement. Elle rappelle que tous ces projets font appel à des coopérations internationales, avec en particulier l'Europe et les Etats-Unis, mais aussi d'autres nations spatiales comme la Russie, le Japon, l'Inde, qu'ils ont mobilisé une très large communauté en France et à l'étranger, et que leur engagement est le résultat d'un processus de sélection rigoureux.

La communauté scientifique réitère auprès de la direction du CNES son souhait qu'une politique scientifique cohérente soit mise en place, en concertation avec les grands organismes de recherche, et arbitrée par le CPS. En plein accord avec les conclusions de la Commission de Réflexion sur la Politique Spatiale Française, elle insiste sur l'indispensable coordination entre le CNES et les grands organismes partenaires (en particulier le CNRS) et sur la nécessité d'un engagement pluri-annuel sur les projets sélectionnés, de manière à garantir leur développement et leur réalisation jusqu'à la phase finale. Elle souligne également que les outils opérationnels de demain, ceux qui permettront de développer au mieux nos sociétés de façon durable, se préparent aujourd'hui en liaison avec les agences utilisatrices. Elle rappelle son attachement à l'ensemble des moyens que le CNES met à la disposition des scientifiques (accès aux ballons et satellites, soutien technique sur les instruments, moyens informatiques, mise en place des centres de traitement de données et d'archivage, programmes de R&T, soutien aux activités de post-traitements et de valorisation des observations...). Enfin, comme le recommande la Commission de Réflexion sur la Politique Spatiale Française, elle demande que les priorités de la recherche scientifique soient prises en compte dans les arbitrages budgétaires qui vont intervenir à court et moyen terme.

